

| | No du dossier: |
|--|--|
| IN THE COURT OF QUEEN'S BENCH OF NEW BRUNSWICK | COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK |
| FAMILY DIVISION | DIVISION DE LA FAMILLE |
| JUDICIAL DISTRICT OF | CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE |
| BETWEEN: | ENTRE: |
| APPLICANT, | REQUÉRANT, |
| - and - | -et- |
| RESPONDENT | INTIME. |
| SUMMONS TO WITNESS (FORM 55A) | ASSIGNATION À TÉMOIN (FORMULE 55A) |
| TO: | DESTINATAIRE : |
| | Vous êtes tenu de vous présenter au procès dans la présente action qui aura lieu à |
| onday, theday of, 20 ata.m. (or p.m), and to attend from day to day | Le20 àh et d'y comparaître tous les jours suivants jusqu'à ce que la |
| thereafter until this action is tried to give evidence on | présente action soit instruite, afin de témoigner pour le compte de |
| and produce at the trial the following: | suivants: |
| The (party) intends to examine you in the language. You | Le (la partie) a l'intention de vous interroger dans la langue |
| are entitled to respond in that language or the other official language. If you intend to respond in the other official language, an interpreter may be required and you must so advise the clerk immediately. | Vous avez le droit de répondre dans cette langue ou dans l'autre langue officielle. Si vous avez l'intention de répondre dans l'autre langue officielle, les services d'un interprète pourront être requis et vous devrez en aviser le greffier immédiatement. |
| The attendance money tendered to you with this Summons is calculated as follows: (a) daily allowance \$ | La provision de présence qui vous est offerte avec cette assignation est calculée comme suit: a) indemnité journalière de \$ |
| (b) travel allowance \$ | b) indemnité de voyage \$ |
| (c) overnight accommodation allowance \$ | c) indemnité d'hébergement \$ |
| The above fees are proper attendance money for day(s) attendance and, if further attendance is required, you will be entitled to additional fees. | Ces indemnités représentent une provision suffisante pour jour(s) de comparution. Si votre présence est requise plus longtemps, vous aurez droit à une indemnité complémentaire. |

Court File Number:

| Court where you may be detained in custody until your presence is no longer required. | | l your | de vous détenir jusqu'à ce que votre présence ne soit plus requise. | |
|--|----------------------------|--------|---|--|
| DATED at day of | tl | his | FAIT à, le | |
| | (clerk) | | (greffier) | |
| | (address of Court office) | | (adresse du greffe) | |
| NOTE: The party (or lawyer) causing this Summons to Witness to be served on you, and to whom any inquiries are to be directed, is: | | | REM.: Voici le nom de la partie (ou de l'avocat) qui vous a fait signifier la présente assignation et à qui toute demande de renseignements doit être adressée: | |
| | | | (nom) | |
| | (address) | | (adresse) | |
| (telepho | one number, including fax) | | (numéro de téléphone, y compris le numéro de télécopieur) | |

Si vous ne comparaissez pas au procès pendant toute

la durée ci-indiquée, un mandat pourra être émis afin de

vous faire arrêter et de vous amener devant cette cour et

If you fail to attend or remain in attendance as required

by this Summons, a Warrant may be issued directing

that you be apprehended and brought before the

NOTES DE BAS DE PAGE

* REMPLISSEZ CE FORMULAIRE EN FRANÇAIS <u>OU</u> EN ANGLAIS *

- 1. Indiquez le numéro de dossier du tribunal inscrit sur les documents que vous avez précédemment déposés à la cour.
- 2. Indiquez le lieu où l'affaire a été déposée. Cette information se trouve également sur les documents de la cour.
- 3. Inscrivez le nom complet de la personne que vous voulez convoquer à titre de témoin.
- 4. Indiquez le lieu où sera entendu le procès, par exemple : Palais de Justice, 427, rue Queen, Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- 5. Indiquez le jour et la date du procès.
- 6. Indiquez si le témoin rendra son témoignage à l'égard du requérant ou de l'intimé.
- 7. Décrivez tout document que le témoin doit apporter à l'occasion de son témoignage. Par exemple, si vous désirez que le témoin donne des explications au sujet d'une lettre, veillez à ce que le témoin l'apporte.
- 8. Indiquez « requérant » ou « intimé » et la langue que vous utiliserez pour interroger le témoin.
- 9. Pour tout renseignement au sujet de la provision de présence offerte, consultez la section Tarif « D » de la règle 59 des Règles de la Cour. Habituellement, les témoins reçoivent 35 \$ par jour plus les frais de route s'ils ne résident pas dans la municipalité où se tient le procès.
- 10. N'inscrivez rien dans cet espace. Le commis aux audiences s'en chargera.
- 11. Indiquez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

^{**}Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1 888 236 2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse www.droitdelafamillenb.ca. Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.**